



## Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site internet : [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com)

Adresse e-mail : [sites.meudon@wanadoo.fr](mailto:sites.meudon@wanadoo.fr)

Meudon le 28 avril 2022

*Le Président, Christian Mitjavile,*

à

*Monsieur Denis Larghero*

*Maire de Meudon*

*6, avenue le Corbeiller Meudon 92190*

Objet : carrières Rodin

Monsieur le Maire,

Au début des années 2010, notre ancien président Michel Colchen, docteur d'État en sciences de la terre, a proposé que, lors du futur aménagement de la colline Rodin, il soit aménagé un circuit pédagogique accessible au public dans les carrières classées ; l'objectif était de faire connaître aux visiteurs l'histoire de leur utilisation (blanc de Meudon, champignonnières,...) et les progrès en sciences de la terre permis par les nombreuses traces géologiques des périodes passées que l'on y trouve et qui ont fait l'objet de nombreuses publications. Des visites y avaient été organisées selon ce schéma lors des Journées du Patrimoine, trois années de suite, en collaboration entre la mairie et le CSSM.

Cette proposition de circuit pédagogique, détaillée dans notre bulletin n°129 ci-joint, avait reçu un accueil favorable de la municipalité de l'époque, et plusieurs réunions de travail s'étaient tenues à ce sujet. En particulier, en 2012, une étude avait été demandée par la mairie au groupe ANTEA pour examiner les conditions préalables à « l'aménagement d'un ERP (établissement recevant du public) pour l'ouverture au public des carrières Arnaudet ».

D'autre part, les galeries hautes de l'étage intermédiaire sont emblématiques de ce site par leur architecture et par leur beauté : ce sont elles qui sont mises en avant dans tous les documents présentant ces carrières et elles seront un élément d'attractivité majeur pour une ouverture au public. Supprimer aujourd'hui leur accès reviendrait à tuer a priori tout projet d'ouverture au public dans le futur. Or le maintien de leur accessibilité ne remet nullement en cause l'ensemble du projet.

Au moment où la municipalité veut engager des travaux de comblement partiel de ces carrières, nous nous permettons de vous demander avec insistance de préciser dans le cahier des charges de ces travaux, **préalablement à leur démarrage**, les conditions garantissant la possibilité ultérieure de mettre en place le circuit pédagogique qui avait été décidé en concertation entre la mairie et le CSSM, ainsi qu'un accès aisé pour le public à ces galeries les plus remarquables.

En vous remerciant de votre attention, nous sommes à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression, de toute notre considération.

Christian Mitjavile

Copies : Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, président de la commission départementale des sites perspectives et paysages

Monsieur le DRIEAT

Madame Florence Provendier député